AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP -8-5-74 746087

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55 Rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3
Tél. 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 30 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON - 3e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 8 (nouvelle série) 3 Mai 1974

VIGNE

MILDIOU & BLACK-ROT - Les températures accompagnant les pluies du 27 au 29 avril ayant été insuffisantes pour déclencher des contaminations primaires, **le premier traitement ne sera** renouvelé qu'en raison de la croissance de la végétation et encore dans les limites précisées dans le bulletin du 18 avril.

OIDIUM - Sur cépages sensibles la protection devra être assurée dès le prochain réchauffement.

ARAIGNEES ROUGES - Dans certains secteurs, notamment le nord du Beaujolais, le seuil de nocivité des populations d'acariens est dépassé et nécessite un traitement spécifique. L'infestation étant très inégale d'une vigne à l'autre, la décision de traitement ne sera prise que lorsqu'on aura constaté la présence d'une vingtaine d'acariens en moyenne par feuille déployée.

CONCOURS DE DETECTION

Comme chaque année, nous récompenserons par un abonnement gratuit au bulletin et à la revue "Phytoma" les premiers envois de feuilles de vigne, de pomme de terre ou de tomate portant des symptômes imputables à une attaque primaire d'une des maladies suivantes:

- mildiou sur vigne, pomme de terre et tomate
- black-rot, brenner ou botrytis sur vigne
- alternaria sur tomate.

- Seront homologués:

En règle générale les deux premiers échantillons de chacune de ces maladies en provenance de chacune des régions de notre nomenclature.

- En ce qui concerne les zones viticoles d'appellation, le premier échantillon de chaque maladie pour chaque commune concernée. Certaines communes très étendues en altitude pourront toutefois bénéficier de 2 primes si les origines des échantillons sont géographiquement très différentes.

De ce fait, il sera nécessaire de préciser lors de l'envoi, en plus des nom, prénom et adresse postale complète de la personne ayant découvert la maladie, la commune d'origine de l'échantillon et l'altitude approximative du plant sur lequel il a été récolté.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES sur pommier et poirier - Des contaminations importantes se sont produites à la faveur des pluies du 27 au 29 avril, les taches issues de ces contaminations apparaitront entre le 15 et le 21 mai. D'autre part des ascospores en nombre plus ou moins important n'ont pas encore été libérées et constituent une menace certaine.

En conséquence, la protection devra être parfaite au moins jusqu'au 25 mai, date à laquelle on pourra déjà se faire une idée plus précise de l'importance des attaques primaires.

ANTHRACNOSE DU CERISIER- Aucun traitement ne s'impose pour l'instant, cette maladie exigeant une période pluvieuse de 12 à 20 jours suivant les températures pour rentrer en activité.

BACTERIOSE DU NOYER - Le premier traitement devra être renouvelé à bref délai à la suite des pluies abondantes de fin avril.

P 188

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - sur pousses (pépinières et arbres en formation) Les premiers papillons sont déjà éclos en assez grande abondance dans toute l'aire de culture du pêcher mais les basses températures qui ont accompagné ces éclosions permettent de différer le premier traitement jusqu'à une date qui sera précisée dans un prochain bulletin.

ANARSIA (petite mineuse) sur pousses également, pêcher et abricotier – Cette espèce rentre en activité directement sous forme de chenilles de sorte que le premier réchauffement qui surviendra après le 1er mai sera favorable à son réveil. Toutefois il conviendra alors de ne traiter que les plantations ou pépinières où ce ravageur provoque ordinairement des dégâts économiquement appréciables. On utilisera un des produits conseillés contre la Tordeuse orientale.

XYLEBORE – Depuis le dernier bulletin les températures sont restées beaucoup trop basses dans les zones fruitières d'altitude pour y déclencher l'activité de l'insecte, de sorte que la protection devra être maintenue dans ces limites, notamment dans la moitié sud-est de la Circonscription où les pluies abondantes de fin avril ont dû entrainer une grande partie du dépôt insecticide.

ARAIGNEES ROUGES OU JAUNES – Si un seuil de nocivité ne peut être précisé pour l'ensemble des essences et des espèces d'acariens, on peut tout de même admettre que le traitement s'impose dès que la présence des acariens a la moindre répercussion sur l'aspect de la végétation. On ne doit pas toutefois confondre avec les symptômes d'attaques d'acariens le "plomb" fréquent cette année de façon très précoce sur pêcher et consécutif à la sécheresse très marquée du printemps et probablement aussi aux graves gelées des 19 et 20 avril.

INFORMATIONS MARAICHERES

Rectificatif -

Bulletin du 18 avril 1974, rubrique EPINARD - Désherbage après la 2ème ligne, rajouter en sous titre de même importance:

CAROTTE - Désherbage - les herbicides cités ci-dessous peuvent être utilisés en:

Les traitements conseillés dans le bulletin N° 7 restent valables; d'autres ennemis pourront être combattus à savoir:

ASPERGE - Rouille - Lorsque le feuillage sera suffisamment développé des pulvérisations au manèbe 1kg600/hl doivent être effectuées.

PERSIL - Septoriose - Les fongicides conseillés pour le céleri peuvent être également utilisés sur Persil.

HARICOT - Anthracnose - La désinfection des semences peut être effectuée avec le bénomyl 40gr par quintal. En cours de végétation les traitements peuvent être réalisés aux stades suivants:

1°- au stade 2 feuilles
2°- dès l'apparition des premières feuilles composées
3°- à l'apparition des boutons floraux.

La maladie se développe à la faveur des pluies et lorsque la température se situe entre 18 et 25°.

Le bénomyl et l'association méthylthiophanate + manèbe ont la préférence des professionnels. Toutefois les autres fongicides cités ci-dessous peuvent être utilisés (2000 gr.m.a/ha) captane, folpel, zirame, thirame, zinèbe, mancozèbe, manèbe, ces 3 derniers ont l'avantage d'être également actifs vis à vis de la Rouille.

L'Ingénieur d'Agronomie chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Le Technicien chargé des questions maraichères
G.FERAND

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie Chef de la Circonscription
A.PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX